

# L'AVOIX DES Parents

Numéro 441  
Février 2023

DOSSIER

3<sup>E</sup>, SECONDE

# PREMIERS CHOIX D'ORIENTATION



## ACTUALITÉ

Soutien, devoirs,  
technologie... Ce qui  
va changer en 6<sup>e</sup>

Partez en séjour  
linguistique ou sportif,  
en France ou à l'étranger !

GO  
& LIVE  
Group

Le groupe Go&Live propose **un large choix de séjours et activités** pour vos enfants. Anticipez et réservez vos **vacances printemps, été et toussaint 2023** dès maintenant !

**-10%**  
DE RÉDUCTION  
SUR VOTRE SÉJOUR\*  
AVEC LE CODE PARTENAIRE  
**PEEP**

\* Offre du Groupe Go&Live valable sur tous les séjours des catalogues des marques American Village, Nacel et Sports Elite Jeunes. Réduction plafonnée à 200€ par séjour, transport inclus, sans frais de dossier. Chèques Vacances et Bons CAF acceptés. Possibilité de payer en plusieurs fois sans frais.

INFORMATION ET RÉSERVATION :  
**05 65 76 55 25** ou **01 43 20 45 45**



nacel.





Olivier Toutain  
Président fédéral

## L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

*A quelques semaines du printemps, voici venu, comme chaque année, le temps des choix d'orientation pour de nombreux élèves. Pour les collégiens de 3<sup>e</sup>, deux grandes voies de formation se profilent. D'une part la seconde générale et technologique, une classe vers laquelle se dirigeront la majorité des nouveaux lycéens, et, d'autre part, la voie professionnelle, pour laquelle les élèves ont le choix entre la préparation d'un bac professionnel ou d'un CAP, certificat d'aptitude professionnel, sous statut scolaire ou comme apprenti. Remarquons que l'enseignement professionnel poursuit sa rénovation : après la mise en œuvre notamment des secondes pros par famille de métiers, pour une orientation progressive, de nouvelles mesures doivent prochainement voir le jour, comme l'augmentation des temps de stage en entreprise (lire notre dossier paru dans le numéro de novembre de La Voix des Parents).*

*Dans tous les cas, que ce soit vers l'enseignement professionnel, technologique ou général – la voie de formation la plus suivie, où les élèves de seconde sont appelés eux aussi à faire un choix crucial, celui des enseignements de spécialité –, il importe que les élèves soient accompagnés au mieux dans la construction de leur projet de formation. Les ressources en matière d'information sur l'orientation ne manquent pas, comme les interlocuteurs, tels les enseignants et les spécialistes de l'orientation que sont les Psy-EN. Quant à nous, parents, notre rôle en la matière est essentiel. Outre l'écoute et l'attention que nous devons leur apporter, il s'agit aussi de les inciter à s'informer, se rendre dans les salons et autres forums sur l'orientation et les métiers, participer aux journées portes ouvertes des établissements, etc. Pour ouvrir, justement, le champ des possibles !*

*Olivier Toutain, président fédéral*

## SOMMAIRE

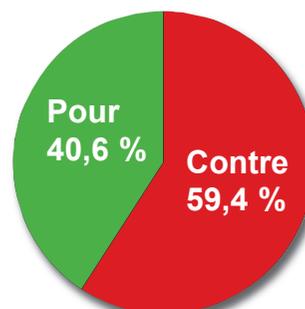
- **Actu – Technologie, devoirs, soutien...  
Ce qui va changer en 6<sup>e</sup>** p.4
- **Famille numérique – Exposer son enfant sur les réseaux, ce n'est pas toujours lui faire un cadeau** p.5
- **Dossier – Collège, lycée : leurs premiers choix d'orientation** p.7
- **Du côté de la Peep – Grand Prix PEEP : clôture des inscriptions le 11 mars !** p.11

La voix des parents - 92, avenue d'Ivry, 75013 Paris. Tél : 01 44 15 18 18.  
N° 441 - Février 2023. Directeur de la publication: Olivier Toutain.  
Publicité : Erika Choleau. Tél : 01 44 15 18 06. Conception et réalisation :  
Oligopresse. Commission paritaire : n°0122 G 79300. ISSN 2779-1300

## SONDAGE

### Résultat du sondage du numéro 440 (janvier 2023)

A la rentrée, en 6<sup>e</sup>, le cours de technologie doit être supprimé au profit d'une nouvelle heure de soutien ou d'approfondissement en maths ou en français.  
Pour ou contre cette décision ?



# Technologie, soutien... Ce qui va changer en 6<sup>e</sup>

A la prochaine rentrée, les nouveaux entrants au collège bénéficieront d'une heure de soutien (ou d'approfondissement) en français ou en mathématiques. Une heure supplémentaire au détriment du cours de technologie, qui sera supprimé.

L'annonce a surpris. Sans concertation, Pap Ndiaye, ministre de l'Éducation, a indiqué, il y a quelques semaines, que le cours de technologie en 6<sup>e</sup> serait supprimé à compter de la prochaine année scolaire.

## Un volume horaire hebdomadaire obligatoire qui restera inchangé

Une annonce surprise, certes, mais qui s'explique. Quelques jours auparavant, en réaction aux [mauvaises évaluations de début d'année en maths et en français des élèves de 6<sup>e</sup>](#), le ministre de l'Éducation avait promis la mise en place d'une heure hebdomadaire de soutien (ou d'approfondissement) dans ces deux matières pour tous les sixièmes dès la rentrée septembre. Et, pour caser cette heure supplémen-

taire, sans augmenter le volume horaire des élèves (26 heures par semaine), il fallait en supprimer une autre ; le cours de technologie en fait donc les frais... Le bloc de quatre heures d'enseignement des sciences regroupant aujourd'hui en 6<sup>e</sup> la physique-chimie, les sciences de la vie et de la Terre, et la technologie sera amputé d'une heure. Et la technologie sera désormais étudiée à partir de la classe de 5<sup>e</sup>. Pour éteindre la polémique et la contestation à la suite de cette annonce, Pap Ndiaye a indiqué vouloir réformer l'enseignement de la technologie au cycle 4 (5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>) pour « en faire un élément d'attractivité des voies et disciplines, notamment numériques, choisies au lycée », avec des nouveaux programmes qui seraient mis en œuvre à la rentrée 2024.

## Renforcer la maîtrise des savoirs fondamentaux

A la rentrée, le cours de technologie laissera donc la place à une heure hebdomadaire de consolidation ou d'approfondissement pour tous les élèves de 6<sup>e</sup>, en mathématiques (numération, fractions, calcul, grandeurs, mesures, géométrie...) ou en français (maîtrise de l'orthographe, écriture, syntaxe, vocabulaire...). Concrètement, comme le précise le ministère, il s'agira de sessions interclasses au cours desquelles les élèves sont répartis « en fonction de leurs résultats aux évaluations et de leurs compétences, et non en fonction d'un niveau général ».

A noter que ces sessions de renforcement dans ces deux matières fondamentales pourront être assurées par des professeurs des écoles.



Le cours de technologie permet, entre autres, l'acquisition de notions et de compétences dans la maîtrise de l'informatique et des outils numériques. Dans la communauté éductive, nombreux sont ceux à regretter la suppression de cet enseignement à l'entrée au collège.

## Le dispositif « Devoirs faits » deviendra obligatoire en 6<sup>e</sup>

Permettre aux élèves de faire leurs devoirs, avec un encadrement et un soutien apportés par des enseignants ou des assistants d'éducation, dans l'enceinte du collège, tel est le principe du dispositif « Devoirs faits ».

Un service gratuit, ouvert à tous les élèves volontaires, dont les modalités, la durée et l'horaire (matin ou soir) varient selon les choix du collège. Un collégien sur trois, et près d'un sur deux

en éducation prioritaire, en bénéficient, avec en moyenne 2h30 de soutien par semaine.

Le ministre de l'Éducation nationale a annoncé rendre ce dispositif obligatoire dès la rentrée prochaine pour tous les élèves de 6<sup>e</sup>. Une mesure qui, selon Pap Ndiaye, doit permettre de réduire les inégalités déterminées par l'univers social et familial difficile dans lequel vivent certains élèves.

## Exposer son enfant sur les réseaux, ce n'est pas toujours lui faire un cadeau...

Cette rubrique est la vôtre !  
Une idée ou une question pour un prochain thème ? :  
[lvdp@open-asso.org](mailto:lvdp@open-asso.org) !

53 % des parents français ont déjà diffusé du contenu sur leur enfant, et 91 % d'entre eux ont commencé entre la naissance et les 5 ans de l'enfant : tels sont les constats de la toute nouvelle étude publiée par l'OPEN au début du mois de février.

**S**ans vouloir stigmatiser ces parents, ces chiffres éloquentes viennent clairement questionner la notion du droit à l'image des enfants à l'aune de ces nouvelles pratiques qui ne cessent de prendre de l'ampleur. Quelles sont les conséquences pour les enfants dans leur développement ? Comment s'assurer que ces publications ne leur porteront pas préjudice lorsqu'ils grandiront ? Nous n'avons aucune certitude pour le moment... Cependant, l'impossibilité de faire disparaître du contenu une fois qu'il est en ligne doit nous inciter à prendre quelques précautions...

### Les bonnes pratiques pour que votre photo ne devienne pas un fardeau !

Si votre enfant est trop jeune pour vous donner son consentement avant publication, veillez à ce que le contenu que vous vous apprêtez à partager ne porte pas at-

teinte à son intimité ou à sa dignité. Personne n'a vraiment envie de grandir avec une photo de lui sur le pot se baladant sur le net ! Puis, lorsqu'il est en âge de comprendre ce que cela implique, pensez à toujours lui demander son accord avant de publier une photo ou une vidéo dans laquelle il apparaît !

Rappelons-nous qu'en tant que parent nous avons une responsabilité envers notre enfant et qu'en ce sens, nous devons veiller au respect de sa vie privée et de son intégrité.

Et si par hasard cette activité devient lucrative, sachez que depuis 2020, l'exploitation commerciale de l'image des enfants est encadrée par la loi dite « Studer ». Si vous



En tant que parents, nous devons veiller au respect de la vie privée et de l'intégrité de nos enfants.

êtes concernés, n'hésitez pas à vous rapprocher de la DREETS de votre région.

### Pour aller plus loin sur ce sujet

- « Vie privée des enfants et parents influenceurs », une étude de l'OPEN réalisée par Potloc, 2023. A retrouver sur [open-asso.org](http://open-asso.org) dans la rubrique "Espace Parents".
- Rapport du défenseur des droits, "La Vie privée : un droit pour l'enfant".

## L'OPEN, en quelques mots

L'Observatoire de la Parentalité et de l'Éducation Numérique ([www.open-asso.org](http://www.open-asso.org)) est la première association 100 % mobilisée autour de l'accompagnement des parents et des professionnels sur les sujets de parentalité et d'éducation numérique... Pour vous réconcilier avec les écrans !

L'OPEN propose notamment des interventions et formations dédiées aux parents et professionnels partout en France pour vous aider à décrypter les pratiques des jeunes dans les espaces numériques. Alors n'hésitez plus et venez échanger avec nos experts : <https://www.open-asso.org/prevention-formation/>



Mon enfant protégé  
à tout moment et où qu'il soit



## Assurance scolaire et extra-scolaire

# 15€

Par enfant et par an\*

Votre enfant est couvert en **France et à l'étranger**, qu'il soit à l'origine d'un accident (Responsabilité Civile), ou **qu'il se blesse seul** (Garantie Corporelle).

### Nous prenons en charge en cas d'accident :

- Les frais médicaux\*\* et d'hospitalisation
- Les frais de remise à niveau scolaire à domicile
- Les frais de transport pour se rendre à l'école
- Le remboursement des lunettes cassées, orthodontie, prothèse **jusqu'à 500€** par appareil



ATTESTATION DISPONIBLE  
IMMÉDIATEMENT

\*Le contrat Assurance scolaire Carrefour est souscrit auprès de CARMA, sous réserve d'acceptation de vos garanties, entreprise régie par le Code des assurances, SA au capital de 23 270 000 €, RCS Evry 330 598 616, sise 6 rue du Marquis de Raies 91008 Evry Cedex.

\*\*En complément de la Sécurité Sociale et de la mutuelle le cas échéant.

RENSEIGNEZ-VOUS

 [assurance.carrefour.fr](http://assurance.carrefour.fr)



02 43 61 75 92

Prix d'un appel local

**Carrefour**   
assurance



## Premiers choix d'orientation

**L**a fin de l'année de 3<sup>e</sup> constitue le premier grand palier d'orientation. L'élève et sa famille doivent se prononcer pour une poursuite de scolarité soit en voie générale et technologique, soit en voie professionnelle. Un premier choix d'orientation pas toujours évident, notamment quand les résultats scolaires limitent les possibilités (lire à ce propos l'interview de notre Grand témoin, Maria Pouplin, directrice d'un CIO, centre d'information et d'orientation).

Seulement un an après ce premier choix, la plupart d'entre eux, en seconde générale et technologique, vont à nouveau être confrontés à des choix importants, ceux concernant les enseignements de spécialité, qui vont être déterminants dans leur poursuite post-bac (lire notre dossier « **Spécial Parcoursup** », paru dans le numéro 440 de La Voix des Parents).

Pour préparer les jeunes à tous ces choix d'orientation, tout au long de leur scolarité dans le secondaire, les élèves bénéficient des mesures prévues par le « Parcours Avenir », parcours individuel, d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel. Un parcours d'information où l'accompagnement des parents demeure essentiel !

**C**hoix par défaut, choix réfléchi, choix contraint... Tous les collégiens en classe de 3<sup>e</sup> ne vont pas appréhender les prochaines semaines de la même façon ! L'heure est en effet bientôt venue de procéder à leur premier grand choix d'orientation.

### Une information au collège

Un moment-clé de leur scolarité auquel ils ont été préparés. Interventions des conseillers d'orientation, entretiens avec les professeurs principaux, séquences de découverte du monde professionnel (stage obligatoire d'une semaine en 3<sup>e</sup> notamment)... Depuis leur année de 5<sup>e</sup>, dans le cadre du dispositif Avenir, les élèves bénéficient d'une information à l'orientation. Un dispositif qui doit encore être prochainement renforcé avec la généralisation d'une « Demi-journée avenir », à partir de la 5<sup>e</sup>. Expérimenté dans quelque 700 collèges cette année, ce rendez-vous hebdomadaire a pour objectif d'offrir de nouvelles activités de découverte des métiers aux élèves, pouvant prendre la forme de visites d'entreprises, de mini-stages, de rencontres avec des professionnels de différents secteurs d'activité, etc.

### Le choix post-troisième

S'ils sont donc censés être bien informés tout au long de leur scolarité au collège, il n'empêche que tous les élèves de 3<sup>e</sup> ne vont pas aborder leur premier choix d'orientation de la même façon... Souhaiter poursuivre sa scolarité en seconde générale et technologique, ou s'engager

dans la voie professionnelle (bac pro ou CAP), dépend en effet pour une grande partie des résultats scolaires. C'est une évidence, avec un bon dossier scolaire, toutes les choix sont possibles ; à l'inverse, ils sont plus restreints, et l'orientation devient plus ou moins contrainte. Et pas uniquement, comme on aurait ten-



## Questions d'orientation : quels sont les interlocuteurs ?

Les premiers intervenants en matière d'orientation scolaire sont les enseignants, à commencer par le professeur principal. « *Cela fait partie de ses missions* », précise Maria Pouplin, directrice du CIO de Romorantin-Lanthenay (Lire plus loin son interview). Les CIO, centres d'information et d'orientation, sont également une source préciseuse d'information, en particulier sur l'offre locale de formation, notamment concernant les bacs professionnels ou les formations de l'enseignement agricole. Outre dans les collèges et lycées où ils tiennent des permanences, c'est aussi au sein des CIO que l'on peut rencontrer (avec ou sans rendez-vous) les PSY-EN, psychologues de l'Education nationale, spécialistes des questions d'information. Retrouvez [ICI](#) l'annuaire des CIO – 437 répartis sur tout le territoire.

Autre source d'information sur l'orientation, le dispositif monorientationenligne, géré par l'Onisep, propose de s'informer sur l'orientation et les métiers. 3 moyens de communication sont mis à disposition : par téléphone, au 01 7777 12 25 (numéro non surtaxé), du lundi au vendredi, de 10h à 20h et aussi par internet, sur [monorientationenligne.fr](http://monorientationenligne.fr), où vous pouvez poser des questions soit par mail, soit en direct par tchat.

## Contester une décision d'orientation

Les questions (et contestations éventuelles) liées à l'orientation commencent à intervenir à la fin du collège, en fin de 3<sup>e</sup>, et peuvent ensuite survenir en fin de seconde et de première. Pendant les deux premiers trimestres, des échanges concernant l'orientation de l'élève seront matérialisés par l'intermédiaire d'une fiche de dialogue, qui fera des allers-retours entre la famille et l'établissement scolaire (voir calendrier page 9).

C'est lors du conseil de classe du 3<sup>e</sup> trimestre qu'une proposition d'orientation vous sera faite. Si elle n'est pas conforme à vos souhaits, sollicitez un rendez-vous avec le

chef d'établissement, décisionnaire en ce qui concerne le choix d'orientation des élèves. Si le désaccord persiste, vous aurez trois jours pour faire appel. Le collège ou le lycée transmettra alors le dossier de votre enfant à la commission d'appel. Présidée par le DASEN, elle comprend des chefs d'établissement, des enseignants, des parents d'élèves, ainsi que des personnels d'éducation, d'orientation et de santé. Si vous contestez une décision de redoublement ou d'orientation, n'hésitez pas à demander un accompagnement dans vos démarches auprès de votre APE (association de parents d'élèves).

dance à le croire, concernant la voie générale et technologique, mais aussi en ce qui concerne les bacs pros, pour lesquels une sélection est opérée à partir des résultats scolaires des élèves, comme l'avertit Maria Pouplin, directrice du CIO de Romorantin-Lanthenay – lire ci-dessous son interview.

## Le choix post-seconde GT

Pour les élèves qui optent pour la seconde générale et technologique, la même situation va se représenter pour se déterminer entre une première en voie générale ou en voie technologique : les choix des élèves et des familles seront plus ou moins contraints par les résultats scolaires dans certaines matières. En outre, pour la voie générale, avant l'entrée en première, se pose une autre problématique : le choix des enseignements de spécialité ! Il faut choisir trois enseignements de spécialité de 4 heures parmi les 13 possibles (langues, maths, histoire-géo, sciences et vie de la terre, sport...). Notons que dans les faits, tous les lycées ne peuvent pas proposer l'ensemble des spécialités ; en

## Calendrier de l'orientation

- **Février** : vous indiquez vos intentions d'orientation. En 3<sup>e</sup>, vous pouvez cocher plusieurs voies de formation (seconde générale et technologique, seconde pro, 1<sup>re</sup> année de CAP) en les classant sur la fiche provisoire d'orientation du 2<sup>e</sup> trimestre.
- **Mars** : le conseil de classe du 2<sup>e</sup> trimestre répond en formulant un avis provisoire d'orientation.
- **Mai** : la fiche dialogue vous est à nouveau remise. Vous devez formuler vos demandes définitives d'orientation, en tenant compte des indications du conseil de classe.
- **Juin** : le conseil de classe du 3<sup>e</sup> trimestre examine votre demande et formule une proposition d'orientation. A vous de l'accepter... ou de la contester (lire en encadré page 8).

général, la moyenne se situe entre 6 et 8 spécialités.

Ce choix des enseignements de spécialité est doublement capital : d'une part parce que leur évaluation au bac (en mars de l'année de terminale) compte pour le tiers de la note finale, et d'autre part, parce que ce choix facilitera – ou non ! – l'entrée dans la plupart des formations sélectives de l'enseignement supérieur.

Dernier conseil, dans tous les cas, quand les choix d'orientation « ne vont pas de soi », a priori, il importe de s'en préoccuper en amont, avec son enfant, et en lien avec les interlocuteurs spécialistes de ces questions – professeur principal et proviseur, en particulier lors du passage de seconde en première. Si les résultats scolaires sont un critère essentiel, la motivation qu'il affichera pourra s'avérer prépondérante.

Maria Pouplin, directrice du CIO de Romorantin-Lanthenay (Loir-et-Cher)



## « Bien s'informer sur la procédure d'affection pour les bacs professionnels »

*En fin de 3<sup>e</sup>, les élèves sont confrontés à leur premier grand choix d'orientation : la voie générale et technologique ou la voie professionnelle. Pourtant, à moins d'avoir un projet de formation professionnelle bien défini, il semble que l'orientation vers la voie pro se fasse par défaut, parce que l'élève n'a pas le niveau pour poursuivre sa scolarité en lycée général et technologique... Est-ce toujours encore la réalité ?*

Ce n'est pas forcément un problème de niveau, cela peut être aussi un choix des jeunes. Pour aller en voie générale et technologique, il faut avoir une appétence scolaire, et certains ont plutôt envie d'apprendre un métier. Il arrive effectivement que des jeunes qui ne peuvent pas aller en seconde générale et technologique – où il existe des exigences scolaires – se tournent vers la voie pro. Mais, je le répète, nous avons aussi des élèves qui envisagent la voie professionnelle sans qu'on les ait contraints et forcés !

*Pour encore beaucoup de parents, l'image de cette voie pro n'est pas vraiment positive...*

Au niveau de l'information que l'on donne aux familles, on essaye justement de la valoriser, en leur expliquant que l'on peut effectivement passer par la voie professionnelle, continuer ses études et avoir finalement des parcours enrichissants.

*Et concernant l'enseignement agricole, dont les formations demeurent assez méconnues pour beaucoup d'élèves et de familles ?*

Il existe de nombreux débouchés dans certains des domaines de l'enseignement agricole. Mais, ce qui peut poser problème, c'est surtout la mobilité, car on a peu de lycées agricoles. Et si le lycée agricole n'est pas à côté de chez soi, ça veut dire un internat ; cela peut être compliqué...

*Derrière les questions liées à la mobilité peuvent aussi se poser des problèmes concernant l'affectation ?*

En effet, c'est très important pour des jeunes qui ont un projet de formation en voie professionnelle. Entrer en bac pro se fera en fonction des notes. Concrètement, c'est un peu comme dans Parcoursup, on fait des vœux. Ensuite, on va rentrer les notes des élèves et c'est une application qui va sélectionner les élèves. Ainsi, des élèves qui envisagent la voie pro, et qui font un vœu qui est très demandé par l'ensemble des élèves de troisième, ne sont pas retenus et se retrouvent par défaut dans un bac pro qu'ils n'ont pas choisi en premier vœu. C'est la procédure d'affectation qui le décide.

### *C'est problématique ?*

En effet ; on dit « la voie pro, c'est choisi par défaut », les élèves se retrouvent dans une formation qui ne les intéresse pas. Sauf qu'on a des élèves qui étaient intéressés par un bac pro et qui ne sont pas retenus...

### *Mais c'est la procédure qui le veut...*

Plus précisément le logiciel Affelnet. En parallèle des vœux formulés par la famille qui précisent le bac pro et le lycée envisagé, le collège transmet les résultats scolaires de l'élève. Ensuite, l'application va additionner les notes, avec une pondération suivant la spécialité, ce qui va classer les élèves. Par exemple, pour une seconde pro métier de la relation client dans un lycée, si vous avez 25 places et 160 demandes, ce seront les 25 premiers.

### *Que doit-on faire ?*

Nous savons quelles sont les spécialités les plus demandées. Des jeunes ont un projet assez précis, mais avec les règles de l'affectation, ces résultats sont parfois trop justes. Dans ce cas, on leur dit de faire un deuxième vœu, puis un troisième vœu, mais on s'éloigne de leur projet professionnel. Et il est difficile de retrouver une motivation pour s'accrocher sur un bac pro qui n'était pas le premier choix...

### *Et pour les CAP ?*

Là, la sélection c'est surtout de trouver un employeur, c'est-à-dire signer un contrat d'apprentissage. Il faut chercher dès maintenant. Les parents ont un rôle important à jouer pour l'aider à aller voir des entreprises, faire un CV, lui apprendre à se présenter, etc.

*Pour les élèves en seconde générale et technologique, un nouveau choix d'orientation se propose à eux : une première générale, avec trois enseignement de spécialité, ou une première technologique. Sur quels critères se déterminer ? Ce choix est-il réellement déterminant quand sonnera l'heure de Parcoursup ?*

Aujourd'hui, en voie générale, on n'a plus les choix de séries, on a des enseignements de spécialité. Ce choix se fait en fonction de l'intérêt pour la matière, en fonction des résultats scolaires et on commence à aborder le projet professionnel, car il y a en effet des formations post-bac où il faut avoir choisi les bons enseignements de spécialité. Le projet ne va pas forcément être immédiat, il a besoin d'être construit, mais c'est ce qu'on essaye en premier lieu de travailler pour choisir des enseignements qui vont permettre d'accéder à une formation. Par exemple, « si je veux faire une prépa scientifique », il faut suivre physique. Mais, sur d'autres domaines, le choix de l'enseignement de spécialité ne va pas être primordial.

### *Et concernant la voie technologique ?*

En seconde générale et technologique, lorsqu'on envisage une première techno, on a encore une nouvelle procédure parce qu'il y a un nombre de places limité par série technologique (STMG, STL, STI...). Comme pour les bacs pros, cette procédure d'affectation ne garantit pas que le premier choix sera retenu...

*Pour faire ces choix, quels sont les sources d'information et les interlocuteurs à privilégier pour les élèves et les parents ?*

D'abord le professeur principal ! Cela fait d'ailleurs partie de ses missions. A côté, il y a les psychologues de l'Education nationale, qui sont rattachés à un CIO, Centre d'information et d'orientation, et qui font des interventions dans les établissements scolaires. Leur travail, c'est d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet. Après, il y a aussi l'entourage, les parents, les amis ; et puis il faut également se documenter, aller chercher l'information.

*C'est parfois compliqué d'inciter son enfant à s'informer, à prendre en main son projet de formation...*

En effet, un adolescent a du mal à se projeter. Pour lui, l'avenir, c'est ce qui va se passer dans trois mois. Comme il ne va pas forcément se mettre en démarche d'information, c'est aussi aux parents de l'accompagner.

# Grand Prix PEEP : inscriptions jusqu'au 11 mars

Développer le goût de la lecture et encourager l'expression artistique des enfants, tels sont les objectifs des deux Grands Prix organisés chaque année par la PEEP, le Grand Prix des Jeunes Lecteurs (GPJL) d'une part et le Grand Prix des Jeunes Dessinateurs (GPJD) d'autre part.

## GRAND PRIX DES JEUNES LECTEURS 39ème ÉDITION 2022-2023



Depuis 1985, la PEEP encourage le goût de la lecture chez les jeunes avec le **Grand Prix des Jeunes Lecteurs (GPJL)**. Ce concours, parrainé par le ministère de l'Éducation nationale, est ouvert aux élèves du CM1 à la 3<sup>e</sup>.

Pour participer à cette 39<sup>e</sup> édition, il faut remplir et renvoyer à son **bulletin de participation** au plus tard le 11 mars 2023 ; nouveauté cette année, les jeunes lecteurs peuvent également participer en envoyant une vidéo (format MP4 ou AVI uniquement) ou un audio (format MP3 uniquement) !

Dans quelques jours, le comité de lecture finalisera sa sélection des ouvrages « jeunesse » qui seront soumis à l'appréciation du jury national. Cette liste sera publiée dans le numéro de mars de La Voix des Parents.

Créé en 2002 par la PEEP, le **Grand Prix des Jeunes Dessinateurs (GPJD)** a pour but d'encourager l'expression artistique chez les élèves des classes primaires et de valoriser leur créativité. Les jeunes participants sont répartis en 6 catégories suivant leur classe : petite et moyenne sections de maternelle ; grande section, CP ; CE1, CE2 ; CM1, CM2 ; classes spécialisées ; dessin collectif de la classe. Thème choisi pour cette 22<sup>e</sup> édition du GPJD : « Je dessine un monde plein de gourmandises ».

Les enfants doivent faire parvenir leur dessin à leur association locale PEEP avant le 11 mars 2023. Rappelons que la peinture, les crayons de couleur, les pastels, les feutres et le dessin à l'éponge sont les outils acceptés. Infos et règlement [ICI](#).

## GRAND PRIX DES JEUNES DESSINATEURS

